RÈGLEMENT (CEE) N° 1779/80 DU CONSEIL

du 30 juin 1980

fixant, pour la récolte 1980, les prix d'objectif, les prix d'intervention et les primes accordées aux acheteurs de tabac en feuilles, les prix d'intervention dérivés du tabac emballé, ainsi que les qualités de référence

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 43,

vu le règlement (CEE) n° 727/70 du Conseil, du 21 avril 1970, portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur du tabac brut (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1778/80 (2), et notamment son article 2 paragraphe 5, son article 4 paragraphe 4 et son article 6 paragraphe 8,

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis de l'Assemblée (3),

vu l'avis du Comité économique et social (4),

vu l'avis du comité monétaire,

considérant que, lors de la fixation des prix dans le secteur du tabac brut, il y a lieu de tenir compte tant des objectifs de la politique agricole commune que de la contribution que la Communauté entend apporter au développement harmonieux du commerce mondial ; que la politique agricole commune a notamment pour objectifs d'assurer à la population agricole un niveau de vie équitable, de garantir la sécurité de l'approvisionnement et d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs ;

considérant que les prix d'objectif et les prix d'intervention du tabac en feuilles doivent être fixés selon les critères visés à l'article 2 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 727/70 en vue d'encourager l'orientation de la production, notamment dans le sens de la conversion des cultures vers les variétés les plus demandées et les plus compétitives ;

considérant que le règlement (CEE) n° 1557/79 du Conseil, du 24 juillet 1979, prévoyant des mesures spéciales dans le secteur du tabac brut pour les variétés Perustitza et Erzegovina (5) a prévu une réduction du prix d'intervention pour ces tabacs ;

considérant qu'il est indiqué de fixer, pour la récolte 1980 également, des prix d'intervention dérivés pour les variétés qui bénéficiaient avant l'entrée en vigueur de l'organisation commune des marchés d'une garantie de prix au stade du tabac emballé, ainsi que pour les variétés principalement cultivées en république fédérale d'Allemagne, afin de tenir compte des usages de commercialisation existant dans ce pays ; que, à cette fin, il convient de prendre en considération, d'une part, l'augmentation des coûts et, d'autre part, l'accroissement de la productivité ;

considérant que la prime accordée aux acheteurs du tabac communautaire est destinée à leur permettre de payer aux producteurs de tabac en feuilles un prix qui se situe au niveau du prix d'objectif en tenant compte de l'évolution des prix sur le marché mondial, ainsi que du niveau des prix résultant du jeu de l'offre et de la demande sur le marché communautaire ;

considérant que les prix susvisés ainsi que le montant de la prime doivent être fixés pour chaque variété par rapport à une qualité de référence définie de manière à permettre une appréciation aussi objective que possible de la qualité du tabac ;

considérant que la variété Samsun, jusqu'alors cultivée dans la Communauté de façon expérimentale, est maintenant produite pour la commercialisation ; que ses caractéristiques conduisent à la faire figurer sur la liste des variétés communautaires sous le même numéro d'ordre que la variété Perustitza ;

considérant qu'il apparaît opportun, afin de mieux les adapter à la réalité du marché, de définir d'une façon plus précise les qualités de référence de certaines variétés de tabac, tant au stade du tabac en feuilles qu'à celui du tabac emballé, en particulier les caractéristiques botaniques et commerciales ; qu'il apparaît notamment indiqué de définir d'une façon distincte les qualités de référence de chacune des variétés de tabac oriental jusqu'alors reprises dans une même rubrique ; que, d'autre part, certaines modifications sont intervenues dans la présentation du tabac emballé ; qu'il convient de modifier en conséquence les qualités de référence du tabac en feuilles et du tabac emballé ;

considérant que le règlement (CEE) n° 1366/80 (6) a prévu que, pour le secteur du tabac, à partir du 1er juin 1980, un nouveau taux représentatif s'applique pour les monnaies de certains États membres ; que cette disposition conduirait, à partir de cette date, à une diminution en monnaie nationale des primes fixées en unités de compte pour une partie substantielle de la récolte dans les États membres dont le taux repré-

(1) JO n° L 94 du 28. 4. 1970, p. 1.
(2) Voir page 1 du présent Journal officiel.
(3) JO n° C 97 du 21. 4. 1980, p. 33.
(4) Avis rendu le 26 mars 1980 (non encore paru au Journal officiel).
(5) JO n° L 188 du 26. 7. 1979, p. 4.
(6) JO n° L 140 du 5. 6. 1980, p. 19.

sentatif est réévalué ; qu'il paraît cependant plus approprié aux caractéristiques du secteur d'assurer le même sort à toute la récolte d'une année ; que ce but peut être atteint si l'ancien taux de change dans les États membres concernés est rendu applicable aux primes versées pour la récolte 1979,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Pour la récolte 1980, les qualités de référence pour chacune des variétés de tabac en feuilles de la production communautaire, visées à l'article 2 paragraphe 3 sous c) du règlement (CEE) n° 727/70, sont fixées à l'annexe I.

Article 2

Pour la récolte 1980, les qualités de référence, visées à l'article 6 paragraphe 3 sous c) du règlement (CEE) n° 727/70, pour chacune des variétés de tabac emballé de la production communautaire pour lesquelles est fixé un prix d'intervention dérivé, sont fixées à l'annexe II.

Article 3

Pour la récolte 1980, les prix d'objectif et d'intervention et les montants de la prime accordée aux acheteurs de tabac en feuilles, visés aux articles 2 et 3 du règlement (CEE) n° 727/70, ainsi que les prix d'intervention dérivés du tabac emballé visés à l'article 6 dudit règlement, sont fixés à l'annexe III.

Article 4

Le taux de conversion à appliquer en république fédérale d'Allemagne et dans les pays du Benelux aux primes valables pour la récolte de tabac 1979 est, jusqu'au 31 mars 1981, le taux représentatif valable pour les monnaies en question avant le 1er juin 1980.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 1980.

Par le Conseil

Le président

V. BALZAMO

ANNEXE I

Tabac en feuilles : variétés et leurs qualités de référence pour la récolte 1980

Numéro d'ordre	Variété	Qualité de référence
1	a) Badischer Geudertheimer b) Forchheimer Havanna II c	Hauptgut (Leaves) de classe 1 Classe 1 : feuilles mûres, saines, intactes, de couleur marron foncé à bigarré, de longueur uniforme Présentation : tabac trié, en manoques ou en balles provisoires, avec un lien étranger Humidité : 26 %
2	Badischer Burley E	Hauptgut (Leaves) de classe 1 Classe 1 : feuilles mûres, saines, intactes, nourries, de couleur marron rougeâtre à marron clair, de longueur uniforme Présentation : tabac trié, en manoques ou en balles provisoires, avec un lien étranger Humidité : 25 %
3	Virgin D	Feuilles de classe 1 Classe 1 : feuilles mûres, saines, intactes, de couleur jaune à rouge jaune ; des écarts tels que des colorations brunâtres à jaune verdâtre sont admis jusqu'à concurrence du tiers de la surface de la feuille Présentation : tabac trié, en manoques ou en balles provisoires, avec un lien étranger Humidité : 19 %
4	a) Paraguay et ses hybrides b) Dragon vert et ses hybrides, Philippin, Petit Grammont (Flobecq), Semois, Appelterre	Feuilles médianes (Leaves) de classe 2 Classe 2 : feuilles saines présentant de légers défauts de coloration, de nature de tissu, de maturité, mais de combustibilité satisfaisante Présentation : tabac trié et manoqué ou capsé Humidité : 27 %
5	Nijkerk	Feuilles de tête (Tips) de classe 2 Classe 2 : — soit feuilles de 2e longueur (inférieure ou égale à 45 cm), au tissu très gommeux, nourri, intègre, résistant et élastique, à nervures noyées, de bonne maturité se traduisant par une coloration marron à marron foncé, de tonalité chaude — soit feuilles de 1re longueur (supérieure à 45 cm), au tissu encore gommeux, nourri, encore intègre, résistant, à nervures plus ou moins accusées, de toutes colorations, à l'exclusion du vert poireau Présentation : tabac trié et manoqué ou capsé Humidité : 27 %
6	a) Misionero et ses hybrides b) Rio Grande et ses hybrides	Feuilles de deuxième qualité 2e qualité : feuilles développées, de plus de 45 cm, au tissu non grossier, de coloration claire un peu jaunâtre, de tonalité chaude ou assez chaude, ayant suffisamment de tenue et assez intègre, de combustibilité passable Présentation : tabac trié et manoqué ou capsé Humidité : 27 %

Numéro d'ordre	Variété	Qualité de référence
7	Bright	Feuilles de catégorie A Catégorie A : feuilles de maturité suffisante, sans défauts de séchage, de texture ouverte, aux côtes et nervures pas trop accentuées, saines, couleur jaune dans les différentes gradations Présentation : en balles provisoires de 30 à 40 kg Humidité : 16 %
8	Burley I	Feuilles de catégorie A Catégorie A : feuilles de maturité suffisante, sans défauts de séchage, de texture ouverte, même consistantes, avec des côtes et nervures pas trop accentuées, saines, de couleur noisette plus ou moins chaude Présentation : en balles provisoires de 30 à 40 kg ou en manoques avec lien étranger *(fascicoli)* de 25 à 30 feuilles Humidité : 19 %
9	Maryland	Feuilles de catégorie A Catégorie A : feuilles de maturité suffisante, présentant de légers défauts de séchage avec très peu de teintes bronzées, au tissu de texture moyenne avec des côtes et nervures pas trop accentuées, saines, de coloration marron rougeâtre, plutôt chaude Présentation : en balles provisoires de 30 à 40 kg ou en manoques avec lien étranger *(fascicoli)* de 25 à 30 feuilles Humidité : 19 %
10	a) Kentucky et ses hybrides b) Moro di Cori c) Salento	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles mûres à point, d'un tissu consistant, avec légers défauts de soin et de conservation, de couleur marron, présentant quelques défauts d'intégrité, de bonne combustibilité Présentation : en manoques avec un lien étranger *(fascicoli)* de 25 à 30 feuilles Humidité : 23 %
11	a) Nostrano del Brenta b) Resistente 142 c) Gojano	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles d'un tissu consistant ou léger, saines sans défauts de séchage ou convenablement fermentées selon le système traditionnel, de couleur marron ou même marron foncé, présentant des défauts d'intégrité pas trop accentués Présentation : en manoques avec un lien étranger *(fascicoli)* de 25 à 30 feuilles Humidité : 22 %
12	a) Beneventano b) Brasile Selvaggio et variétés similaires	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles de maturité suffisante, d'un tissu consistant ou même grossier ou maigre, présentant des défauts non accentués de séchage, de fermentation et d'intégrité Présentation : en manoques avec un lien étranger *(fascicoli)* de 25 à 30 feuilles Humidité : 24 %

Numéro d'ordre	Variété	Qualité de référence
13	Xanti-Yakà	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles suffisamment saines et mûres, sessiles, de forme ovale-elliptique, avec des côtes peu accentuées et des nervures secondaires à angle plutôt ouvert, pouvant présenter quelques défauts de séchage, d'un tissu le plus souvent léger, de couleur allant du jaune au marron, avec des défauts marqués d'intégrité, mais bien conservées, provenant de tous les étages foliaires, de goût discret, d'arôme suffisant et de bonne combustibilité. La longueur des feuilles médianes ne dépasse pas 20 cm Présentation : en balles provisoires de 15 à 20 kg ou en caisses de guirlandes de feuilles de 30 à 40 kg Humidité : 17 %
14	a) Perustitza b) Samsun	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles suffisamment saines et mûres, sessiles (Perustitza) ou pétiolées (Samsun), de forme elliptique-lancéolée à pointe effilée (Perustitza) ou elliptique arrondie (Samsun), avec des côtes peu accentuées et des nervures secondaires à angle tendant vers l'aigu, pouvant présenter quelques défauts de séchage, d'un tissu le plus souvent léger, de couleur allant du jaune au marron (Perustitza) ou tendant au roussâtre (Samsun), avec des défauts marqués d'intégrité, mais bien conservées, provenant de tous les étages foliaires, de goût discret, d'arôme suffisant et de bonne combustibilité. La longueur des feuilles médianes ne dépasse pas 25 cm Présentation : en balles provisoires de 15 à 20 kg ou en caisses de guirlandes de feuilles de 30 à 40 kg Humidité : 17 %
15	Erzegovina et variétés similaires	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles suffisamment saines et mûres, sessiles, de forme ovale ou elliptique, avec des côtes moyennement accentuées et des nervures secondaires à angle plutôt ouvert, pouvant présenter quelques défauts de séchage, d'un tissu le plus souvent léger, de couleur allant du jaune au marron, avec des défauts marqués d'intégrité, mais bien conservées, provenant de tous les étages foliaires, de goût discret, d'arôme suffisant et de bonne combustibilité. La longueur des feuilles médianes ne dépasse pas 35 cm Présentation : en balles provisoires de 15 à 20 kg ou en caisses de guirlandes de feuilles de 30 à 40 kg Humidité : 17 %
16	a) Round Tip b) Scafati c) Sumatra I	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles médianes inférieures, triées par longueur suivant les proportions suivantes : 1re longueur (égale ou supérieure à 38 cm) 60 % 2e longueur (de 32 à moins de 38 cm) 35 % 3e longueur (de 25 à moins de 32 cm) 5 % feuilles de dimension convenable, mûres à point et de couleur uniforme, saines, sans défauts d'intégrité, d'un tissu fin, élastique et résistant, avec des côtes et nervures noyées, fermentées à point et bien conservées, de bonne combustibilité, de goût et d'arôme typiques, utilisables pour capage de cigares, comprenant environ 25 % de feuilles non intègres Présentation : en manoques avec un lien étranger *(fascicoli)* Humidité : 22 %

ANNEXE II

Tabac emballé : variétés et leurs qualités de référence pour la récolte 1980

Numéro d'ordre	Variété	Qualité de référence
1	a) Badischer Geudertheimer b) Forchheimer Havanna II c	Hauptgut (Leaves) de la classe 1 Classe 1 : feuilles mûres, saines, intactes, de couleur légèrement bigarrée à marron foncé, de longueur uniforme, normalement fermentées Présentation : en balles, en caisses ou en cartons de 75 à 200 kg environ ou en boucauts de 225 à 450 kg environ Humidité : 16 %
2	Badischer Burley E	Hauptgut (Leaves) de la classe 1 Classe 1 : feuilles mûres, saines, intactes, nourries, de couleur marron clair, marron rougeâtre à marron foncé, de longueur uniforme ; normalement fermentées Présentation : en balles ou en caisses de 75 à 175 kg environ ou en boucauts de 225 à 450 kg environ Humidité : 15 %
3	Virgin D	Feuilles de la classe 1 Classe 1 : feuilles mûres, saines, intactes, de couleur jaune, rouge-jaune à jaune brunâtre, normalement fermentées Présentation : en balles ou en caisses de 75 à 175 kg environ ou en boucauts de 225 à 450 kg environ Humidité : 13 %
7	Bright	Feuilles de catégorie A Catégorie A : feuilles de maturité suffisante, bien soignées, de texture ouverte, aux côtes et nervures pas trop accentuées, saines, de couleur jaune dans les différentes gradations Présentation : en boucauts de 280 à 450 kg environ ou en cartons de 150 à 210 kg environ Humidité : 13 %
8	Burley I	Feuilles de catégorie A Catégorie A : feuilles de maturité suffisante, bien soignées, de texture ouverte, même consistantes, avec des côtes et nervures pas trop accentuées, saines, de couleur noisette plus ou moins chaude Présentation : en boucauts de 280 à 450 kg environ ou en cartons de 150 à 210 kg environ Humidité : 13 %
9	Maryland	Feuilles de catégorie A Catégorie A : feuilles de maturité suffisante, présentant de légers défauts de séchage, même avec très peu de teintes bronzées, au tissu de texture moyenne avec des côtes et nervures pas trop accentuées, saines, de coloration marron rougeâtre plus ou moins chaude Présentation : en boucauts de 280 à 450 kg environ ou en cartons de 150 à 210 kg environ Humidité : 13 %

Numéro d'ordre	Variété	Qualité de référence
10	a) Kentucky et ses hybrides b) Moro di Cori c) Salento	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles mûres à point, d'un tissu consistant, avec légers défauts de soin et de conservation, de couleur marron, présentant quelques défauts d'intégrité, de bonne combustibilité Présentation : en boucauts de 280 à 450 kg environ ou en balles de 170 à 200 kg environ Humidité : 16 %
11	a) Nostrano del Brenta b) Resistente 142 c) Gojano	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles d'un tissu consistant ou léger, saines, bien soignées et fermentées, de couleur marron ou même marron foncé, présentant des défauts d'intégrité pas trop accentués Présentation : en balles de 170 à 180 kg environ Humidité : 18 %
12	a) Beneventano b) Brasile Selvaggio et variétés similaires	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles de maturité suffisante, d'un tissu consistant ou même grossier ou maigre, présentant des défauts de soin, de fermentation et d'intégrité pas trop accentués Présentation : en balles de 120 kg environ ou en boucauts de 330 kg environ Humidité : 16 %
13	Xanti-Yakà	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles suffisamment saines et mûres, sessiles, de forme ovale-elliptique, avec des côtes peu accentuées et des nervures secondaires à angle plutôt ouvert, pouvant présenter quelques défauts de séchage, d'un tissu le plus souvent léger, de couleur allant du jaune au marron, avec des défauts marqués d'intégrité, mais bien conservées, provenant de tous les étages foliaires, de goût discret, d'arôme suffisant et de bonne combustibilité. La longueur des feuilles médianes ne dépasse pas 20 cm Présentation : petites balles de 18 à 50 kg environ Humidité : 13 %
14	a) Perustitza b) Samsun	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles suffisamment saines et mûres, sessiles (Perustitza) ou pétiolées (Samsun), de forme elliptique-lancéolée à pointe effilée (Perustitza) ou elliptique arrondie (Samsun), avec des côtes peu accentuées et des nervures secondaires à angle tendant vers l'aigu, pouvant présenter quelques défauts de séchage, d'un tissu le plus souvent léger, de couleur allant du jaune marron (Perustitza) ou tendant au roussâtre (Samsun), avec des défauts marqués d'intégrité, mais bien conservées, provenant de tous les étages foliaires, de goût discret, d'arôme suffisant et de bonne combustibilité. La longueur des feuilles médianes ne dépasse pas 25 cm Présentation : petites balles de 18 à 50 kg environ Humidité : 13 %

Numéro d'ordre	Variété	Qualité de référence
15	Erzegovina et variétés similaires	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles suffisamment saines et mûres, sessiles, de forme ovale ou elliptique, avec des côtes moyennement accentuées et des nervures secondaires à angle plutôt ouvert, pouvant présenter quelques défauts de séchage, d'un tissu le plus souvent léger, de couleur allant du jaune au marron, avec des défauts marqués d'intégrité, mais bien conservées, provenant de tous les étages foliaires, de goût discret, d'arôme suffisant et de bonne combustibilité. La longueur des feuilles médianes ne dépasse pas 35 cm Présentation : petites balles de 18 à 50 kg environ Humidité : 13 %
16	a) Round Tip b) Scafati c) Sumatra I	Feuilles de catégorie B Catégorie B : feuilles médianes inférieures triées par longueur selon les proportions suivantes : 1re longueur (égale ou supérieure à 38 cm) 60 % 2e longueur (de 32 à moins de 38 cm) 35 % 3e longueur (de 25 à moins de 32 cm) 5 % feuilles de dimension convenable, mûres à point et de couleur uniforme, saines, sans défauts d'intégrité, d'un tissu fin, élastique et résistant, avec des côtes et nervures noyées, fermentées à point et bien conservées, de bonne combustibilité, de goût et d'arôme typiques, utilisables pour capage de cigares, comprenant environ 25 % de feuilles non intègres Présentation : en balles de 70 à 90 kg environ ou en cartons de 180 à 210 kg environ Humidité : 16 %

ANNEXE III

Prix d'objectif, prix d'intervention et primes pour les tabacs en feuilles de la récolte 1980

Prix d'intervention dérivés pour les tabacs emballés de la récolte 1980

(Écus/kg)

Numéro d'ordre	Variétés	Prix d'objectif	Prix d'intervention	Montant de la prime	Prix d'intervention dérivés
1	a) Badischer Geudertheimer b) Forchheimer Havanna II c	3,014	2,713	2,074	3,994
2	Badischer Burley E	3,603	3,243	2,228	4,541
3	Virgin D	3,514	3,163	2,096	4,155
4	a) Paraguay et ses hybrides b) Dragon vert et ses hybrides, Philippin, Petit Grammont (Flobecq), Semois, Appelterre	2,721	2,449	1,799	—
5	Nijkerk	2,650	2,385	1,653	—
6	a) Misionero et ses hybrides b) Rio Grande et ses hybrides	2,470	2,223	1,720	—
7	Bright	2,952	2,657	1,714	3,678
8	Burley I	2,190	1,971	1,221	2,883
9	Maryland	2,520	2,268	1,369	3,220
10	a) Kentucky et ses hybrides b) Moro di Cori c) Salento	2,249	2,024	1,218	2,824
11	a) Nostrano del Brenta b) Resistente 142 c) Gojano	2,138	1,924	1,597	2,824
12	a) Beneventano b) Brasile Selvaggio et variétés similaires	1,628	1,465	1,171	2,138
13	Xanti-Yakà	3,062	2,756	1,970	4,265
14	Perustitza	2,900	2,320	1,864	3,407
15	Erzegovina et variétés similaires	2,604	2,083	1,654	3,070
16	a) Round Tip b) Scafati c) Sumatra I	13,654	12,289	7,384	18,267